

Pour trouver l'origine de ces droits, on doit remonter à l'an 992, sixième année du règne du roi Hugues Capet, alors que saint Mayeul était abbé de Cluny.

Les cartulaires de l'abbaye de Cluny contiennent en effet une charte de cette époque, écrite de la main du prêtre Aldebaud et portant donation en faveur de l'abbaye par Umfred ou Omphroy, seigneur de la maison de Beaujeu, d'une chapelle dédiée à *Sainte Marie*, située au pays de Mâcon, dans le village de *Dueria* (Durette), et de tout ce que le donateur possédait sur la même paroisse en terres cultivées ou incultes, vignes, prés et bois, y compris un moulin établi au-dessous du village. Les biens donnés avaient pour limites : à l'orient, un ruisseau (*rivo corrente*) ; au midi, la rivière d'Ardière ; à l'occident, la terre de Saint-Paul, et au nord un chemin public et l'*alleu* d'un nommé Evrard.

Furent témoins à cette charte de donation, qui constitue le document le plus ancien que nous connaissions concernant Durette : Guichard et Humbert, supposés frères d'Umfred, Étienne abbé, Hugues, Lambert, Guillaume et Bérard.

(*Cartulaire de Cluny coté A*, charte 50^e, reproduite au tome III, page 152, du *Recueil des chartes* de cette abbaye formé par Auguste Bernard et publié à Paris en 1884 par Al. Bruel. — Voyez aussi, pour la qualité attribuée au donateur et l'identité des noms de Dueria et de Durette, le manuscrit d'Aubret : *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dombes*, publié à Trévoux en 1868 par M. C. Guigue, tome I^{er}, p. 218.)

G. P.

FIN